

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_186**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par Le Vélo Club Cluses Scionzier en date du 1er septembre 2026.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant la TDJC Cyclo-Cross aux Presles **le Dimanche 27 Septembre 2026**,
Rue Claude Ballaloud.

ARRÊTE

Article 1 : En raison de la TDJC Cyclo-Cross, qui se déroulera le **Dimanche 27 Septembre 2026 de 7h00 à 18h00**, la Rue Claude Ballaloud sera fermée à la circulation (du rond-point avec la Rue de l'Arve et jusqu'au rond-point avec l'Avenue du Faucigny).

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire fournie par les Services Techniques sera mise en place par les organisateurs de la course.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques responsable des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 01/09/2026

Le Maire,
Sandro PÉPIN

